



# APPEL CITOYEN

Dossier de proposition d'un sujet citoyen  
auprès du Conseil de développement  
de Nantes Métropole



# L'Appel citoyen : vous avez la parole, prenez-la !

Le Conseil de développement est une instance composée de citoyennes et citoyens bénévoles de la Métropole. Consultatif et autonome, il est au service du territoire métropolitain, des citoyens, des acteurs et des élus.

A la suite du Pacte de citoyenneté métropolitaine, les élu·es de Nantes Métropole lui ont confié une mission "d'interpellation" des citoyens. L'Appel citoyen permet à tout habitant de la Métropole de soumettre au Conseil de développement des sujets d'intérêt général en lien avec le territoire.

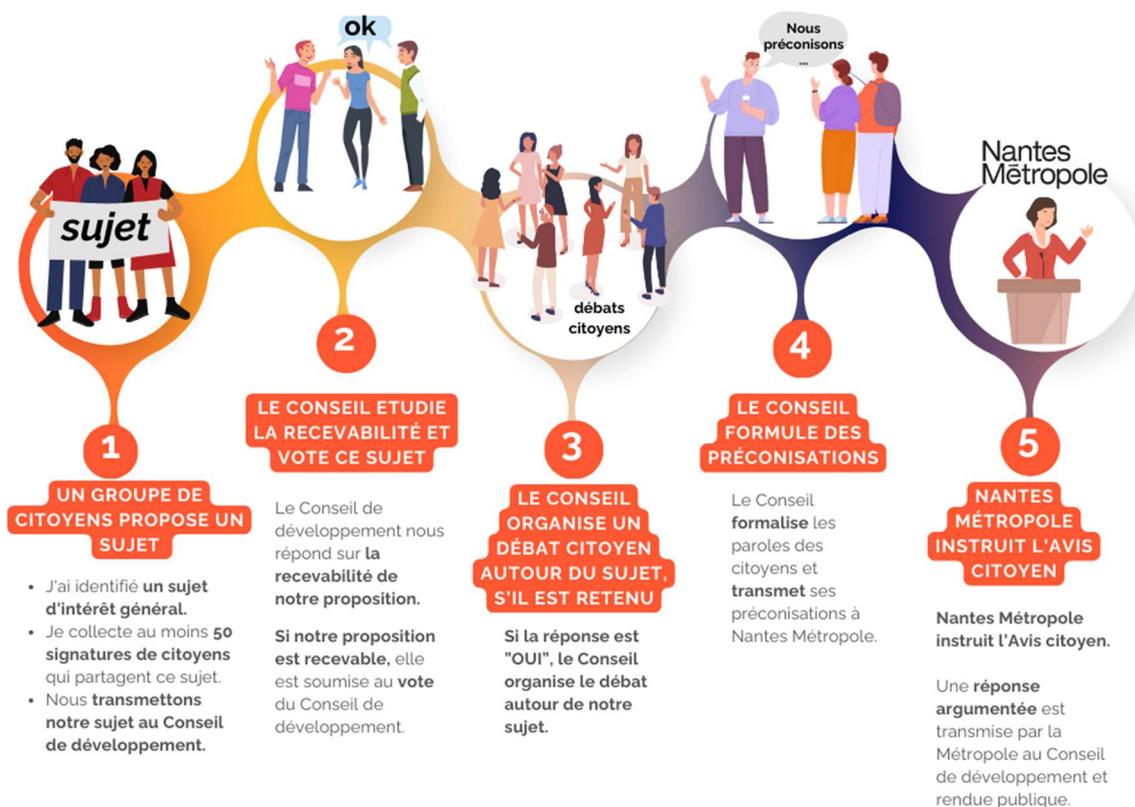
Si votre proposition est retenue, un débat sera lancé par le Conseil de développement. Les préconisations issues de ce débat seront réalisées et transmises à Nantes Métropole pour instruction.

À travers l'Appel citoyen, le Conseil de développement s'engage à :

- aller vers les publics les plus éloignés du débat public pour leur donner la parole
- susciter le débat ;
- faire émerger dans l'espace public des sujets qui n'étaient pas prévus à l'agenda des politiques publiques.

Ce document comporte :

- le règlement de l'Appel citoyen ;
- le formulaire de proposition d'un sujet citoyen à remplir et à nous transmettre si vous souhaitez soumettre un sujet.



## A. Règlement de l'Appel citoyen



### Qui peut répondre à l'Appel citoyen ?

En tant que citoyenne et citoyen de la métropole nantaise, j'ai observé des évolutions en lien avec le territoire qui m'interroge. Ces questions tournent autour d'un sujet qui concerne l'intérêt général.

**J'ai regroupé à mes côtés, un minimum de 49 citoyens (des personnes physiques, les associations ne sont pas autorisées à signer un appel citoyen) :**

- âgés de **16 ans minimum** ;
- **domiciliés** sur l'une des 24 communes de la **métropole nantaise**.

Avec ces citoyens, je partage la nécessité de mettre en débat le sujet que nous avons identifié.



### Comment déposer une proposition de sujet citoyen ?

Nous remplissons, groupe composé de 50 citoyens minimum, ce dossier de "proposition d'un sujet citoyen". Chaque pétitionnaire doit signer et préciser, via le tableau en fin du document : son nom, son prénom, sa date de naissance et sa commune de résidence principale.

Par sa signature, chaque pétitionnaire :

- atteste sur l'honneur, de l'exactitude des informations qu'il transmet.
- assure avoir lu et pris en compte le règlement de l'Appel citoyen.

Tout dossier complet de "proposition d'un sujet citoyen" doit être transmis soit :

- **en format numérique**, depuis le site internet, à l'adresse suivante : <https://www.nantes-citoyennete.com/appel-citoyen/>

- **par un courrier** à l'adresse du Conseil de Développement, 2 avenue Carnot - 44000 Nantes
- **par un courriel** à l'adresse [conseil-developpement@nantesmetropole.fr](mailto:conseil-developpement@nantesmetropole.fr)

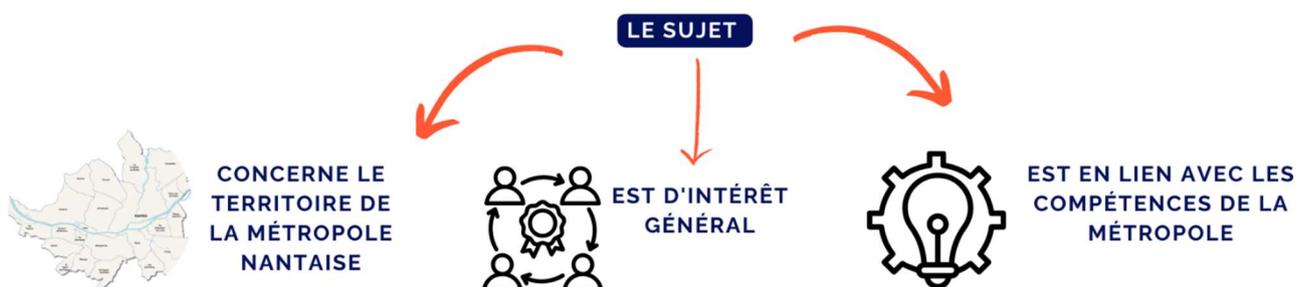
Un accusé de réception de votre proposition vous sera transmis sous 5 jours ouvrés (en dehors des vacances scolaires).



## Quels sont les critères de recevabilité de notre proposition de sujet citoyen ?

La recevabilité de votre proposition de sujet citoyen est étudiée, par le Conseil de développement, à partir de 3 critères :

- **Géographique** : le sujet concerne le territoire de la métropole nantaise.
- **Quantitatif** : 50 signataires (personnes physiques) de 16 ans minimum résidant sur l'une des 24 communes : 1 citoyen = 1 signature
- **Qualitatif** :
  - **le sujet est d'intérêt général** (en termes de territoire géographique concernée et d'objet traité).
  - **le sujet est en lien avec les compétences de la Métropole** (déplacements, police métropolitaine des transports, déchets, développement urbain, climat, énergie, solidarité envers les personnes vulnérables, cycle de l'eau, habitat-logement, nature et biodiversité, espaces publics, propreté, développement économique social et solidaire, enseignement supérieur et recherche, sport de haut niveau, gestion des risques et pollution, transition énergétique, action internationale et Europe, établissements culturels, numérique responsable).
  - **le sujet ne doit pas être contraire à l'ordre public ou présenter un caractère discriminant ou diffamatoire.**



**Le Conseil de développement vous rencontre pour un échange. Il vous adresse un retour, par écrit, de la recevabilité de votre proposition au plus tard 45 jours après la date de dépôt de celle-ci.**

Les conditions et modalités de retrait d'un membre du Conseil de développement qui aurait un intérêt personnel à appuyer le lancement d'un appel citoyen, ou orienter les débats dans l'expression des avis ou leur formalisation, seront définies dans la Charte éthique du Conseil de développement.



### **Votre proposition de sujet citoyen répond aux critères de recevabilité, que se passe-t-il ?**

**Si votre proposition de sujet citoyen est recevable, elle est alors soumise au vote des 25 membres du Conseil de développement :**

- **si les membres votent "OUI"** à la mise en œuvre de votre proposition de sujet citoyen : **le Conseil de développement organise le débat sur de votre sujet .**
- **si les membres du Conseil de développement votent "NON"** à la mise en œuvre de votre proposition de sujet citoyen : **une réponse argumentée, par écrit, vous est transmise.**



### **Votre proposition de sujet citoyen est recevable ET retenue par le Conseil de développement, que se passe-t-il ?**

#### ***1. Votre sujet est publié sur le site internet du Conseil de développement***

Afin que chaque citoyen puisse avoir connaissance de votre sujet et suivre l'évolution des débats : il sera mis en ligne sur le site du Conseil de développement. Vous pourrez suivre régulièrement son état d'avancement.

#### ***2. Le Conseil de développement organise un débat autour de votre sujet***

Le Conseil de développement :

- **définit et vous partage un calendrier. Il précise les modalités des démarches de participation citoyenne via lesquelles sera mis en débat votre sujet.** Afin d'apporter tous les éclairages nécessaires, le sujet pourra être valorisé de diverses façons : rencontre/atelier avec l'ensemble des pétitionnaires, prise de contact avec des experts du domaine traité, enquête auprès de citoyens, visites de sites, etc.
- **coordonne et anime les démarches de participation citoyenne** afin de collecter les informations qui répondront au sujet.
- **diffuse et valorise l'avancement des travaux** auprès de son réseau.

Vous êtes informés de l'avancement, au fil de la démarche, par le Conseil de développement, ainsi que sur le site internet du Conseil.

### ***3. Le Conseil de développement formalise les paroles des citoyens et transmet ses préconisations à Nantes Métropole***

Les réponses et les préconisations d'actions issues des débats sont recueillies, formalisées et validées par les parties prenantes du débat : citoyens contributeurs et membres du Conseil de développement.

Le format et les modalités de rédaction restent de la responsabilité du Conseil de développement. Ce sont ses paroles et préconisations qui sont transmises pour instruction auprès de la Métropole.

### ***4. Nantes Métropole instruit l'avis citoyen***

Nantes Métropole instruit, sous la responsabilité de la vice-présidente chargée du Dialogue, les préconisations de l'Avis citoyen.

La réponse argumentée issue de cette instruction est partagée dans les instances de la Métropole puis transmise au Conseil de développement et rendue publique.



## Tableau de signatures des citoyennes et citoyens

Les citoyennes et citoyens âgés de 16 ans minimum, domiciliés sur l'une des 24 communes de la métropole nantaise peuvent signer. Une signature = 1 personne physique. Les associations ne sont pas acceptées.

Par sa signature, chaque pétitionnaire :

- atteste sur l'honneur, de l'exactitude des informations qu'il transmet.
- assure avoir lu et pris en compte le règlement de l'Appel citoyen.

*En signant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de ma demande et de la relation qui peut en découler. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil de développement de Nantes Métropole pour garantir les conditions éthiques et de transparence. Elles seront exclusivement utilisées aux fins du sujet citoyen soumis et des échanges qui en découleront. Ce traitement se fonde sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e du Règlement général sur la protection des données).*

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
45						
46						
47						
48						
49						
50 (seuil mini.)						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						

N°	Nom	Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance	Commune de résidence	Signature
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

## Protection et accès à vos données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le Conseil de développement de Nantes Métropole ([conseil-developpement@nantesmetropole.fr](mailto:conseil-developpement@nantesmetropole.fr)).

Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.







[conseil-developpement@nantesmetropole.fr](mailto:conseil-developpement@nantesmetropole.fr)  
02 40 99 33 95 - 2 avenue Carnot - 44 000 Nantes